

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE REMILLY SUR LOZON DU 12 MAI 2016**

Date de convocation : 03 mai 2016

Date d'affichage : 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le 12 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Philippe, Maire.

**Étaient présents** : MM GOSSELIN, LAURENT, HAMEAU, LEMIEUX, SEVAUX, CORMIER, SOMMIER, GASLARD, Mmes YVER, LOZOUET, TOURAINE, LEHODEY.

**Absents excusés** : Alain LEVEE, Géraldine MAUDUIT

**Nombre de conseillers** :

en exercice:14

présents : 12

votants : 12

Charlotte YVER a été élue secrétaire de séance.

### **1) Projet de commune nouvelle :**

Faisant suite à la réunion des trois conseils municipaux du 29 avril concernant la présentation du projet de création de commune nouvelle avec Les Champs de Losque, Le Mesnil-Vigot et Remilly Sur Lozon et avant d'inviter les conseillers municipaux à faire part de leurs remarques ou interrogations, Mr le Maire souhaite apporter des informations non connues à la réunion du 29 avril. En effet, il est maintenant possible d'appliquer un étalement des taux compte-tenu de la nouvelle loi de finances de 2016 qui a instauré une diminution de l'écart des taux. Dans ce contexte, du fait que les trois communes en 2016 n'ont pas augmenté leurs taux, il est donc possible de faire un étalement des taux sur une période de 12 ans maximum, en fonction des cas. Chez nous cela permettrait notamment pour la commune de Mesnil-Vigot, d'avoir une légère augmentation des taux sur 3 ans maximum avant d'arriver aux taux de la commune nouvelle.

Mr le maire indique aussi qu'un bureau de vote serait gardé dans chaque commune déléguée, les mariages pourraient y être célébrés aussi.

Un tour de table est ensuite effectué.

Certain conseillers s'interrogent sur :

– la dotation élu rural : en effet compte-tenu de la strate de la commune nouvelle (1100 habitants) elle ne pourrait pas bénéficier de cette dotation soit  $2800 \times 3 = 8\,400$  € de « manque à gagner » mais, de fait compensé par la bonification de 5% apportée aux dotations des communes nouvelles.

– Le conseil consultatif de la commune déléguée existera, en plus du conseil municipal de la commune nouvelle. A quoi va-t'il servir ? Ce conseil consultatif servira à préparer le conseil municipal. Il sera consulté pour toutes questions relatives au territoire de la commune déléguée. C'est un peu une « grande » commission territoriale.

– Adresse, carte grise, Kbis : Aucun changement payant à faire après la création de la commune nouvelle. Cela se fera au fur et à mesure des changements de situation (vente de voiture, déménagement ...).

– Évolution des taux : Un lissage sera prévu sur 3 ans.

– Nom de la commune nouvelle : 5 propositions ont été retenues ( Remilly Le Marais, Remilly Les Marais, Remilly L'Oseraie, Remilly Champs Mesnil, Remilly Mesnil Losque) Une consultation est prévue lors des réunions publiques pour avis. Ce sont les conseils municipaux qui trancheront.

– Panneaux d'entrée de bourg : ils vont rester. Un panneau sera ajouté en dessous indiquant commune nouvelle de ..... Les panneaux directionnels sur les RD ne seront pas changés.

– Représentation à l'Agglo : Finalement, au terme de l'article L5211-6-2 du CGCT, le nombre de délégués serait maintenu (3X1) au moins jusqu'en 2020. C'est-à-dire jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

- Subvention DETR : le taux de subventionnement pour les communes nouvelles est bonifié de 5%
- Contrat de territoire avec le Conseil départemental : le taux de subvention retenu serait celui le plus élevé des trois communes soit 26% au lieu de 24% pour Remilly.

Les différentes réunions se sont passées dans une bonne ambiance et très constructives. La création d'une commune nouvelle n'est pas là pour perturber les habitudes, le bénévolat... C'est se regrouper pour avoir des moyens supplémentaires et ainsi améliorer les services à la population. Il s'agit aussi de ne rien boussuler, ne rien changer à ce qui marche. Ainsi pas de perte d'identité.

Les réunions publiques prévues sont :

- Le jeudi 26 mai à 20h30 à la salle des fêtes de REMILLY SUR LOZON
- Le vendredi 27 mai à 20h30 à la salle des fêtes des CHAMPS DE LOSQUE
- Le lundi 30 mai à 20h30 à la salle des fêtes du MESNIL VIGOT

Les trois conseils municipaux se réuniront le même jour le vendredi 24 juin 20h30 pour délibérer sur la création d'une commune nouvelle.

## 2) Avancement du projet d'école : choix des bureaux d'études :

### GEOMETRE :

Ont répondu :

SAVELLI	1 539.00 € H.T. (devis pas assez détaillé)
DROUET	2 001.89 € H.T.
GEOMAT	2 400.00 € H.T.

Le conseil municipal décide de retenir le mieux disant soit la société DROUET et autorise le maire à signer le devis.

### BUREAU D'ETUDES DE SOL :

Ont répondu pour les trois missions (G2 AVP , G2 PRO et G4) :

- SOL CONSEIL 12 200.00 € H.T.
- FOND OUEST 14 260.00 € H.T.

Le conseil municipal décide de retenir le moins disant soit la société SOL CONSEIL et autorise le maire à signer le devis.

### DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB :

Ont répondu (pour 20 prélèvements) :

- CHEVALIER DIAG	1 640.00€ H.T.
- MESNIL SYSTEM	1 370.00
- RIDEL	1 970.00

Le conseil municipal décide de retenir le mieux disant soit la société MESNIL SYSTEM et autorise le maire à signer le devis.

### BUREAU DE CONTROLE :

Ont répondu (mission contrôle technique, attestation accessibilité et attestation RT 2012) :

- APAVE 6 300.00 € H.T.
- SOCOTEC 6 450.00
- VERITAS 8 300.00
- QUALICONSULT 6 350.00

Le conseil municipal décide de retenir le mieux disant soit la société APAVE et autorise le maire à signer le devis.

### **COORDONNATEUR SPS :**

Ont répondu (phase conception et phase chantier) :

- APAVE 2 900.00€ H.T.
- MESNIL SYSTEM 2 595.00
- VERITAS 2 760.00
- QUALICONSLT 2 940.00

Le conseil municipal décide de retenir le mieux disant soit la société MESNIL SYSTEM et autorise le maire à signer le devis.

### **Demande d'aménagement de salle de sport et de terrain multisport :**

Le conseil municipal sollicite l'aménagement de la salle d'activité en salle de sport par l'Agglo qui a la compétence sport ainsi que la création d'un terrain multi sport en lieu et place du terrain de tennis.

### **Présentation de l'APD :**

L'avant projet définitif (APD) sera présenté lors de la réunion du conseil municipal du 24 juin.

L'achat des terrains est en cours.

La prochaine réunion phase d'études est prévue en mairie le 10 juin à 8H30.

### **3) Questions diverses :**

Concours maisons fleuries : Les inscriptions sont jusqu'à la fin du mois. Un rappel sera fait dans les journaux. :

Dates à retenir :

- 20 mai à 18H00 : spectacle « cirque » des écoles : places à réserver.
- Château de Montfort : 21 mai 21H00 : Festival pierres et lumières
- « « 28 mai 15H00 : causerie sur les blasons
- 27 mai à 16H00 : passage du tour de la Manche à Remilly
- 05 juin : braderie et le 04 juin : concours de vélos fleuris
- 11 novembre se déroulera à Remilly.

Prochaines manifestations :

- Projection du film documentaire d'Yves SIMON sur la percée de Cobra un vendredi soir (date à fixer).
- Concert de l'ensemble de basse Normandie un dimanche après-midi à l'église.

Félicitations à Georges VENDEL qui vient d'être décoré de la légion d'honneur. Une manifestation sera organisée pour la remise de la décoration.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 00H00.

La secrétaire,  
C.YVER

Le Maire,  
Ph.GOSSELIN